



L'essentiel & plus encore

MSA de Maine-et-Loire - Juin 2022

Je me connecte



Actualités réglementaires

Crise en Ukraine : les mesures de soutien

Pour soutenir les employeurs et les exploitants touchés par la hausse des coûts liée à la guerre en Ukraine, le Gouvernement met en place un dispositif de prise en charge partiel des cotisations sociales à hauteur de 150 millions d'euros. Si vous êtes concerné(e), cette aide vous sera accordée le 31 décembre 2022 au plus tard. Vous pouvez également demander à votre MSA, via Mon espace privé, par mail ou téléphone, le report de paiement de vos cotisations et contributions sociales.

En savoir plus >



Les réductions forfaitaires de cotisations reconduites

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les pouvoirs publics ont reconduit le bénéfice de la réduction forfaitaire des cotisations pour les exploitants agricoles les plus touchés par la crise sanitaire de décembre 2021 à février 2022. Si vous êtes concerné, vous pouvez bénéficier de cette aide.

[Voir les conditions et montants >](#)

Evolution des avis d'arrêt de travail et des certificats AT/MP

Depuis le 7 mai, les avis d'arrêt de travail maladie et AT/MP ont fusionné. L'avis d'arrêt de travail devient donc le support unique pour tous types d'arrêt de travail. En tant qu'employeur, vous ne recevrez plus qu'un seul CERFA, qu'il concerne un arrêt maladie, maternité, paternité, accident du travail ou maladie professionnelle. De plus, les certificats médicaux relatifs à la reconnaissance et au suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles ne vous seront plus adressés par votre salarié.

[Tout savoir sur les arrêts de travail >](#)

Revalorisation du SMIC

Après une revalorisation au 1^{er} janvier 2022, le SMIC fait l'objet d'une nouvelle augmentation au 1^{er} mai 2022, suite à une hausse de l'inflation. Il est revalorisé de 2,65 %, pour un montant brut mensuel de 1 645,58 €.

[En savoir plus >](#)

Un problème de santé, un arrêt qui se prolonge...

L'arrêt de travail peut s'accompagner d'un sentiment d'isolement, de difficultés administratives et d'inquiétude face à l'avenir. La MSA prend en compte cette situation particulière et propose des réunions d'information collectives pour comprendre les dispositifs et s'informer sur les prises en charge possibles. Un travailleur social, un infirmier de santé au travail et un médecin de la MSA sont présents pour répondre aux questions. **La prochaine session se tiendra le 29 novembre 2022 à 14h à Beaucouzé.**

[En savoir plus >](#)



C'est le moment de déclarer vos revenus professionnels

Vous êtes non-salarié agricole ou cotisant de solidarité ? Vous devez déclarer le montant de vos revenus professionnels. Cette déclaration constitue la référence annuelle de vos revenus professionnels quel que soit votre régime fiscal. **La date limite de retour est fixée au 1^{er} août 2022.** Rendez-vous dans Mon espace privé.

[Quels revenus déclarer ? >](#)

Du nouveau pour le Tesa+

Une nouvelle fonctionnalité du Tesa+ est disponible depuis le 26 avril. Vous pouvez désormais effectuer des rectifications sur des bulletins de salaires déjà validés et facturés pour vos salariés dont le contrat est toujours en cours.

[Accéder à la documentation >](#)

Comment payer vos cotisations ?

Plusieurs modes de paiement sont disponibles : prélèvement automatique aux échéances, mensualisation, virement bancaire ou téléversement dans Mon espace privé... A vous de choisir celui qui vous convient le mieux.

[Voir les avantages des modes de paiement >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Prévenir les risques liés aux fortes chaleurs

En tant qu'employeur, vous devez évaluer les risques professionnels liés aux fortes chaleurs et prendre les mesures de prévention adaptées. Ces mesures peuvent être techniques, dans les locaux de travail et pour les travaux à l'extérieur, ou bien liées à l'organisation du travail. Vous devez également informer les travailleurs des risques liés à la chaleur et les équiper des moyens de prévention.

[Consulter nos fiches prévention >](#)

Se méfier des effets du soleil sur la peau

S'il met du baume au coeur, le soleil n'est pas toujours le compagnon idéal au travail. L'exposition prolongée au soleil présente plusieurs risques, de la déshydratation au coup de soleil. Le service Santé-Sécurité au Travail de la MSA est à votre disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions :

santesecurite@msa49.msa.fr / 02 41 31 77 80

[Conseils aux employeurs >](#)

[Conseils aux salariés >](#)

Gare aux tiques !

Bois, forêts, prairies aux herbes hautes, autant d'endroits où les tiques aiment à se cacher...et vous piquer ! La piqûre d'une tique peut transmettre la maladie de Lyme et provoquer de graves complications. Adoptez les bons gestes de prévention.

[En savoir plus >](#)

L'info en plus



Accident causé par un tiers : signalez-le à votre MSA

Un de vos salariés a été victime d'un accident du travail ou de trajet causé par une tierce personne ?



Soyez acteur des journées nationales de l'agriculture !

Les 17, 18 et 19 juin auront lieu les journées nationales de l'agriculture (JNAGri) : animations,

En tant qu'employeur, vous devez nous signaler l'existence de ce tiers responsable. Vous permettez ainsi d'exercer le recours contre tiers et pouvez bénéficier d'un nouveau calcul de votre taux de cotisation AT-MP concerné.

[Notre FAQ sur le recours contre tiers >](#)

visites guidées, démonstrations pour découvrir le patrimoine agricole. Si vous souhaitez participer au programme de cette seconde édition, il vous suffit d'inscrire l'animation que vous organisez dans l'agenda de la manifestation, directement en ligne. Plus d'infos sur : journeesagriculture.fr

[J'inscris mon animation >](#)

Fermes en Fête dans tout le département les 18 et 19 juin

Proposé par les Jeunes Agriculteurs d'Angers Ouest, 8 lieux en Maine-et-Loire sont ouverts pour découvrir la ferme d'aujourd'hui ! Au programme : randonnées, produits locaux, animations enfants, nouvelles technologies, ateliers découverte, marchés de producteurs... Retrouvez l'atelier nutrition de la MSA sur le site de l'Atoll le samedi 18 juin 2022.

[En savoir plus >](#)

Restez
informé 

L'info de nos
Partenaires 

Agenda
Local 

Les liens utiles

- > [Entreprendre, le site du Service Public](#)
- > [Ministère de l'économie et des finances](#)
- > [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
- > [Chambres d'agriculture](#)
- > [Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
- > [Ministère du travail](#)
- > [Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

L'ASCPA présente sa Carte Campagne

Avec la Carte Campagne, découvrez des centaines de réductions toute l'année : voyages, colonies, spectacles, musées...

> [Je découvre](#)

Echéances

> Échéances DSN : **5/06 et 15/06.**

> DRP : vous devez déclarer à la MSA le montant de vos revenus professionnels **avant le 1^{er} août 2022**, afin de calculer vos cotisations et contributions.

[Nous contacter >](#)



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information.
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

[Se désinscrire](#)

© MSA 2022